

origine : INSTITUT DE L'ELEVAGE	<i>Base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins</i>	Réf : ENREG 02
		Rev : 1
	Fiche de structure du cheptel bovin - mode d'emploi -	12/10/1998

L'agent recense, à partir d'un entretien avec l'éleveur et d'une visite des lieux, les différents lots de bovins qui composent le cheptel.

Il renseigne pour cela la fiche ENREG 02 dans laquelle chaque lot correspond à un regroupement physique d'animaux dans l'étable. L'identification des lots correspond à la pratique de l'éleveur ; il peut s'agir d'une catégorie d'animaux, à défaut, l'agent donne un numéro d'ordre à chaque lot.

Cette identification des lots mérite beaucoup d'attention car elle est exploitée, par ailleurs, au niveau de l'alimentation et des traitements sanitaires (carnet de santé).

La catégorie des bovins est définie par le duo d'information : sexe + âge.

En cas de doute pour renseigner la colonne « race », l'agent se réfère au classeur des DAB / passeports.

Compte tenu des changements de lot qui peuvent intervenir sur certains animaux en cours d'année, le renseignement de la colonne « effectif » est indicatif (mais obligatoire).

La colonne « destination viande - commentaires » vise à identifier les lots d'animaux à **l'intérieur desquels** tout ou partie des animaux sont destinés à entrer dans une démarche de certification viande définie ; noter la démarche concernée.

Si aucun animal d'une catégorie ou d'un lot n'est destiné à une démarche de certification pendant son temps de séjour dans un lot, on note = 0 (zéro).

Références de l'organisme	Qualification des élevages de bovins	N° de réf. :
		Référence de l'élevage Nom : Adresse :
Rédigée par (nom et visa) :	Fiche de Structure du cheptel bovin	Date création :
		Date révision :

Identif. du lot (A) ①	Catégories de bovins ②	Race ③	Effectif ④	Destination viande et commentaires ⑤
	Total			

(A) ou de la catégorie d'animaux.